

## ÉDITO

En 2019, nous avons mandaté 58 M€ de travaux, soit + 10 % ! Les subventions du FIPEE 21 ont quasiment doublé. 2019 aura été aussi pèle-mèle l'année du SDAL de Beaupréau-en-Mauges, de la plateforme solaire In Sun We Trust, du nouveau contrat de concession électrique, d'une DSP gazière pour Lasse, de la nouvelle compétence chaleur renouvelable, de la présidence de l'entente Territoire d'énergie des Pays de la Loire et du rapprochement spectaculaire avec Angers Loire Métropole et son programme exceptionnel de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du marché global Territoire intelligent.

**En 2020, plusieurs dossiers connaîtront à leur tour une forte avancée :** après le PCRS vecteur viendra la mise à disposition du PCRS images ainsi que le développement d'une nouvelle offre de services géomatiques ; nouvelle offre également pour l'éclairage public qui travaille actuellement sur le pilotage à distance des armoires de commande et le développement de la vidéoprotection. En 2020, on verra également avancer la maîtrise d'ouvrage – une première historique pour le syndicat – d'une chaufferie bois à Saint-Augustin-des-bois, la sortie de terre – une première là-aussi – d'une station GNV/bioGNV sur Noyant-Villages ou encore, sans pouvoir être exhaustif, la coordination d'un marché groupé à l'échelle régionale pour les bornes de recharge, ... De quoi motiver et occuper les élus de la prochaine mandature, que les services du Siéml auront à cœur de bien accueillir !

**Jean-Luc Davy**  
président du Siéml

## MODIFICATION DU RÈGLEMENT FINANCIER

### PREMIÈRE ÉTAPE : NOUVELLES PRESTATIONS ET REVALORISATION

Le règlement financier modifié est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Cette profonde révision, actée en décembre, intègre de nouveaux champs d'intervention, notamment pour l'éclairage public, et revalorise certaines contributions qui n'avaient pas évolué depuis quelques années. Il convenait aussi de prendre en compte le partenariat avec ALM dans le cadre du « territoire intelligent » (cf. ci-contre).

#### Éclairage public, un accompagnement renforcé

Le syndicat a la volonté de renforcer l'accompagnement des collectivités souhaitant définir une stratégie d'éclairage public, en proposant un niveau de service accru. Cela se traduit par un soutien technique et financier pour l'élaboration et l'exécution des schémas directeur d'aménagement lumière et d'études de mise en lumière. La prestation de diagnostic des installations d'EPu, qui garantit une vision très précise de leur qualité technique, ne sera plus calculée par point lumineux mais sur la base de 25 %\* du coût de l'audit. Pour l'exploitation de nouvelles installations, les communes peuvent désormais confier au Siéml le contrôle technique pour la sécurité des installations ainsi que le géoréférencement (prise en charge de 25 %\*).

#### Revalorisation de certaines contributions

La grille tarifaire des extensions du réseau électrique – raccordements individuels, de lotissements d'habitations, zones d'aménagements et d'activités – datait de 2015. Il a donc été nécessaire de la revaloriser de 5 %. En contrepartie, le Siéml reverse aux collectivités, pour les travaux éligibles au dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), la part valorisée des CEE au prorata du poids des investissements qu'elles supportent. Elles bénéficient ainsi de l'augmentation sensible des valeurs de rachat des CEE par les « obligés ».

#### Une deuxième étape en perspective

Le volet « transition énergétique » du règlement financier sera présenté dans le prolongement du comité syndical de février. La clarification des règles d'intervention du Siéml facilitera la programmation des investissements de ses adhérents.

## FOCUS / TERRITOIRE INTELLIGENT

L'éclairage public doit répondre à de nouveaux enjeux pour être à la fois plus performant, plus vertueux et vecteur d'innovations. C'est à ce titre que le Siéml s'est engagé aux côtés d'ALM dans le projet de territoire intelligent. Le syndicat accompagnera l'exécution du marché global de performance pour l'éclairage public (hors Angers), la rénovation Epu représentant la moitié du montant global. Le règlement financier a donc été révisé en conséquence pour déterminer les flux financiers entre le Siéml et ALM tout en garantissant une égalité de traitement entre toutes les collectivités.

→ Règlement financier à consulter en annexe de la délibération n°72/2019 sur : [www.sieml.fr/deliberations](http://www.sieml.fr/deliberations)



\*hors frais de dossier.

## SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT LUMIÈRE EXPÉRIMENTATION RÉUSSIE À BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

Le Siéml accompagne depuis plus d'un an Beaufréau-en-Mauges dans l'élaboration et l'exécution de son SDAL. Après avoir finalisé le diagnostic et analysé les besoins et les attentes en collaboration avec les élus, la société Noc-tabene – missionnée par le syndicat – a défini une stratégie lumière. À cette fin, le réseau de voiries et d'espaces publics a été classifié par type de voies selon leurs usages (voie structurante, primaire, secondaire, zone d'activité ou industrielle, centre-ville, résidentielle, sentier piétonnier et piste cyclable). Cette classification était indispensable pour clarifier les articulations urbaines, les voies d'accès aux communes et à leurs différents quartiers. Elle a été complétée par l'étude des pôles de centralité (écoles, équipements sportifs...) et des lieux de vie (résidentiel, de travail, espace vert...). Les préconisations techniques qui en découlent (heures de fonctionnement, niveau d'éclairage, température de couleur, typologie des installations...) permettent d'adapter l'éclairage public aux usages et aux rythmes de vie. Cette démarche s'accompagne d'un programme pluriannuel d'investissement sur 7 ans chiffrant et hiérarchisant les actions de rénovation à entreprendre par communes déléguées et par rue. Avec la mise en œuvre du SDAL, les élus espèrent renforcer l'attractivité de la commune (sécurité, mise en lumière...) et atteindre dans le même temps une économie d'énergie conséquente. Fort de cette première expérience, le Siéml propose désormais cette prestation dans son règlement financier.

## FUTURE STATION GNV/BIOGNV DE LASSE LES ACTEURS LOCAUX MOBILISÉS



Une vingtaine de collectivités et transporteurs ont assisté à la présentation de la future station d'avitaillement en GNV/bioGNV de Lasse. Ils ont pu échanger sur les perspectives locales de développement de la mobilité gaz et partagé des retours d'expériences. La station s'inscrit dans un projet d'économie circulaire initié par le syndicat de traitement des déchets basé sur la zone d'activités de Lasse, le Sivert, accompagné par Baugeois Vallée. Le projet, créateur d'emplois, comprend l'installation de serres maraîchères chauffées toute l'année par la chaleur fatale issue de l'unité de valorisation énergétique du Sivert qui incinère des déchets et l'intégration d'unités de méthanisation qui injecteront du bioGNV dans le réseau. Le Siéml a lancé une délégation de service public permettant le raccordement en gaz de la ZAC, condition nécessaire à la mise en œuvre du projet. La station d'avitaillement publique devrait être mise en service fin 2020. La prochaine rencontre est prévue le 6 mars.

## AGENDA

### → RÉUNIONS STATUTAIRES / ÉVÉNEMENTS

<b>MAR. 4 FÉV.</b>	<b>Dernier comité syndical de la mandature</b>
<b>MER. 3 MARS</b>	<b>Dernière réunion du Bureau de la mandature</b>
<b>15 ET 22 MARS</b>	<b>Élections municipales</b>
<b>DU 27 MARS AU 24 AVRIL</b>	<b>Élection maire et adjoints (du 27 au 29 mars)</b> > désignation des représentants Siéml <b>Élection EPCI</b> > désignation des représentants Siéml
<b>DU 5 AU 19 MAI</b>	<b>Réunion des collèges électoraux</b> > désignation des délégués Siéml
<b>MAR. 9 JUIN</b>	<b>Comité syndical d'installation (élection Président)</b>
<b>MAR. 16 JUIN</b>	<b>Première réunion du Bureau de la nouvelle mandature</b>
<b>MAR. 30 JUIN</b>	<b>Deuxième comité syndical</b>

## MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

### NOUVELLE RÉGLEMENTATION ET MARCHÉ GROUPÉ



Les tarifs réglementés de vente d'électricité (TRV) pour les sites non résidentiels vont évoluer au 31 décembre 2020. Les collectivités ne répondant pas aux nouveaux critères ne bénéficieront plus du TRV pour les sites de puissance inférieure ou égale à 36 Kva (les fameux tarifs bleus). Elles peuvent néanmoins être accompagnées par le Siéml via son groupement d'achat d'énergie pour basculer vers une offre de marché avantageuse. Le syndicat prépare actuellement la prochaine consultation de fourniture d'électricité avec l'objectif de contenir au mieux les impacts pour les collectivités. L'accord-cadre sera lancé au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 et le marché subséquent au plus tard le 3<sup>e</sup> trimestre pour un démarrage de la fourniture au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Une réunion d'information a réuni 50 collectivités le 28 janvier dernier.

## ACTUALITÉ LÉGISLATIVE

### LOIS ÉNERGIE-CLIMAT, MOBILITÉS, FINANCES 2020

Trois textes de loi attendus ont été promulgués fin 2019 :

- **la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat** ;
- **la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités** ;
- **la loi du 28 décembre 2019 de finances pour 2020**.

Pour la loi de finance, certaines dispositions relatives au secteur de l'énergie impactent les ressources des collectivités locales, comme par exemple la baisse de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux applicables aux installations de production d'électricité d'origine photovoltaïque (IFER) ou l'extension du champ d'application du FC-TVA aux dépenses d'entretien et de maintenance du réseau d'éclairage public. Le Siéml informera prochainement les communes des conséquences de cette mesure.